

MAIRIE DE DOMARIN

DELIBERATION n° 40/2026

Le huit juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 01 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, A. GARNIER, J. REYNAUD, A. RIGHINI, X. MOIROUD, V. BRESSAUD, C. GOY, S. GUINET, N. HUVET, G. MAMY, S. MECHRIR, A. PICARD-MASI, M. PRADELS, E. ROZIER, V. CABANEL, C. GAGEY, S. LERMIGEAUX-BARBERET, A. STEINMETZ,

POUVOIR : JP. MARTINAK à S. MECHRIR

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier MOIROUD

OBJET : FINANCES - Subventions aux Associations locales pour l'année 2026

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant des subventions à verser aux Associations de la Commune pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte les subventions suivantes à attribuer au titre de l'année 2026 :

ASD :	2 700 €
Tennis-Club :	1 004 €
Judo-Club :	2 700 €
ACCA :	150 €
Boule du Ruisseau :	200 €
Tennis de Table de Domarin :	200 €
Mouv'In Dom :	536 €
Randomarinoise :	200 €
American Country :	84 €
Caid Repare Café :	150 €
Gym douce :	246 €
Adele & Compagnie :	288 €

L'Air de Rien :	72 €
Badminton :	200 €
Pétanque Loisir :	186 €
Russ'Isère :	200 €
Taekwondo :	654 €
Projet culturel :	385 €
Total :	<hr/> 10 155 €

Déclare que les crédits sont inscrits au Budget 2026.

Le Maire,
Lionel MILLARDET



Transmise en Sous-Préfecture le 11 juin 2026